

N° 2026-04-02

Département des Yvelines
Arrondissement de Rambouillet
Canton de d'Aubergenville
Commune Le Tremblay-sur-Mauldre

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

Extrait du registre des délibérations
Du Centre Communal d'Action Sociale

Date de convocation : 7 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres excusés : 2

Nombre de membres non excusés :
néant

Nombre de membres votants : 6

Objet : **Approbation du
Compte Financier Unique
2025**

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril à 16 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni en la maison commune sous la présidence de Madame **Françoise CHANCEL**.

Étaient présent(e)s :

Pauline Hoffmann, Hélène Jean-Baptiste, Corinne Manchon, Marie-Laure Robin représentant le Conseil municipal,
Patricia Grospretre, représentant les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, **Anne Prettre** représentant les personnes âgées,

Étaient absente(s) excusée (s) : **Nelly Dufour** représentant les personnes Handicapées, **Pascale Lagarde**, représentant l'Union Départementale des Associations des Familles,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Compte Financier Unique du budget 2025 du Centre Communal d'Action Sociale,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière du Centre Communal d'Action Sociale, en particulier sur la présentation des résultats,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie les travaux en amont de la production du CFU,

Aucune question n'étant formulée et Madame **Françoise Chancel**, Présidente du CCAS s'étant retirée après avoir confié la Présidence à Mme **Anne Prettre** doyenne du Conseil d'administration, conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil d'administration après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré,

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Approuve le Compte Financier Unique du budget 2025 du Centre Communal d'Action Sociale, comme suit :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice				Investissement	
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0,00		
	Recettes réalisées (1)	B	0,00		
	Restes à réaliser	C	0,00		
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	0,00	39 010,00	39 010,00
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	31 090,41	31 090,41
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	4 819,85	4 819,85
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	5 136,05	5 136,05
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G + H	0,00	9 955,90	9 955,90
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	0,00	9 955,90	9 955,90

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Doc 11

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le 15/05/26

ID : 078-267801694-20260421-202604024-BF

Autorise Madame la Présidente à signer toutes les pièces relatives au Compte Financier Unique 2025 du Centre Communal d'Action Sociale de Le Tremblay-sur-Mauldre,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage, ou de sa notification.

Extrait certifié conforme,
Fait au Tremblay-sur-Mauldre
Le 20 avril 2026

Reçue à la Préfecture le 20 avril
2026
Publiée le 21 avril 2026

La Présidente,
Françoise CHANCEL

